

**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 JUILLET 2021**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

N° 2021.80

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	27	Pour :	27
		Contre :	0
		Abstention	0

*Date de la convocation : 6 juillet 2021*

L'an deux mille vingt et un et le treize juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer municipal, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

**Présents** : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Bertrand DEBUISSER, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, M. Jean-Pierre JAMMES, M. Laurent TALBOT, Mme Hélène TOULY, M. Nicolas TOURNIER.

**Pouvoir(s)** : Mme Valérie VIGNE pouvoir à M. Patrick FERRARI, M. Félix MANERO pouvoir à M. Gérard ANDRE, Mme Véronique FABREGAS pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, Mme Caroline ANDREU pouvoir à Mme Nelly DENES, Mme Lylia CHALLAL pouvoir à M. Nicolas TOURNIER, Mme Christine MERLE-JOSE pouvoir à M. Patrick DUBLIN, M. Thierry RAFAZINE pouvoir à M. Francis MUSARD.

**Absent(s) excusé(s)** : M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Mireille OVADIA.

**Secrétaire de séance** : Mme ARMENGAUD.

**Objet de la délibération : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION ET LA GESTION DU CINÉMA : CHOIX DU DÉLÉGATAIRE ET AUTORISATION DE SIGNER LE CONTRAT**

**Exposé :**

Le cinéma municipal est exploité par la SARL Les Cinés de Cocagne depuis le 17 septembre 2015. Le contrat de délégation actuellement en vigueur prendra fin le 16 septembre 2021.

Par délibération du 25 mars 2021, le Conseil municipal a approuvé :

- le principe de recours à une délégation de service public par affermage,
- le rapport de présentation exposant le contenu des principales caractéristiques de cette délégation,
- le lancement de la procédure de délégation conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Pour ce faire, une procédure ouverte ayant pour objet de désigner un nouveau délégataire de service public pour l'exploitation du cinéma Jean Marais a été publiée le 13 mai 2021. La commission de délégation de service public constituée en application de l'article L 1411-5 et suivants du Code général des collectivités territoriales s'est réunie :

- une première fois le 12 mai 2021 pour procéder à l'ouverture des plis
- une deuxième fois le 2 juin 2021 pour procéder à l'analyse des offres. La commission a remis un rapport à l'autorité délégante sur l'analyse des offres et leur classement.

Le Maire peut engager ensuite les négociations qui lui paraissent utiles avec le ou les candidats de son choix afin de proposer la signature du contrat de délégation avec le candidat qui sera retenu.

Le Maire dans son rapport adressé aux conseillers municipaux sur le choix du délégataire et l'économie générale du contrat propose au Conseil municipal l'approbation de l'offre de la société « les Cinés de Cocagne ».

La candidature des Cinés de Cocagne comme délégataire du service public pour la gestion et l'exploitation du cinéma municipal est soumise à l'approbation du Conseil municipal.

### **Décision :**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1411-1 et suivants,

Vu la délibération n°12.2021 en date du 25 mars 2021 désignant les membres de la commission de délégation de service public pour la gestion du cinéma Jean Marais,

Vu la délibération n°18.2021 en date du 25 mars 2021 approuvant le principe de recours à une délégation de service public pour la gestion du cinéma Jean Marais,

Vu le procès-verbal de la réunion de la commission de délégation de service public du 12 mai 2021,

Vu le procès-verbal de la réunion de la commission de délégation de service public du 2 juin 2021,

Vu le rapport de l'autorité délégante sur le choix du délégataire et l'économie générale du contrat adressé aux conseillers municipaux le 25 juin 2021,

Entendu l'exposé de M. MUSARD, Huitième Adjoint, et après en avoir délibéré,

### **Décide**

**Article 1** : de désigner la SARL Les Cinés de Cocagne comme délégataire de service public pour la gestion et l'exploitation du cinéma Jean Marais.

**Article 2** : d'approuver le contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du cinéma municipal Jean Marais.

**Article 3** : d'autoriser le Maire à signer ce contrat de délégation avec la SARL Les Cinés de Cocagne pour une durée de cinq ans, et qui prendra effet à compter du 17 septembre 2021.

**Article 4** : d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le Maire,

Gérard ANDRE

*Document signé électroniquement*

Accusé de réception en préfecture  
031-213100225-20210713-13072021\_80-DE  
Reçu le 16/07/2021  
Signé par serialNumber=0001,CN=Gérard  
d ANDRE,T=Maire,OU=élu,OU=  
0002 21310022500019,OU=MAI  
RIE D'AUCAMVILLE,2.5.4.97=  
#OC144E545246522D323133313  
0303232353030303139,OU=MAI  
RIE D'AUCAMVILLE,SANTAL  
BAN CEDEX,C=FR  
16/07/2021

Délibération n°2021.80 : Délégation de service public pour la gestion du cinéma municipal Jean Marais



AUCAMVILLE